

Département de l'YONNE
SIVOS de Courtois et de Nailly

PROCES VERBAL
de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly
du 30 mars 2023

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, le trente mars deux mille vingt-trois à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 24/03/2023

Présents : F.POIRIER, C. MONTAGNE, G.ROYER, E.BERTHAULT, G.MOREAU (arrivé 19h08), V.MOREL, P.SOULAGE, titulaires et F.BARDOT, C.GOUTELARD, suppléantes

Absents excusés : E.PETIT, titulaire et M. MIRANDA, V.MAINIER, suppléantes

Secrétaire de séance : G. ROYER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23/02/2023
- 2- Présentation du dispositif « la cantine à 1 euro »
- 3- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022
- 4- Affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023
- 5- Présentation du budget primitif 2023
 - a) Participation financière 2023 des communes de Courtois et de Nailly
 - b) Participation financière 2023 des communes non adhérentes au SIVOS
 - c) Versement des participations aux activités péri pédagogiques
 - d) Vote du budget primitif 2023
- 6- Informations du Président et du Vice-président
- 7- Affaires et questions diverses

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23/02/2023

Le procès-verbal de la séance du 23/02/2023 est adopté à l'unanimité.

2- PRESENTATION DU DISPOSTIF « LA CANTINE A 1 EURO »

Mme VARACHE, élue de Nailly et travaillant à la Caisse d'Allocation familiale de l'Yonne présente le dispositif de la Cantine à 1 euro.

19h08 - Arrivée G. MOREAU

Il s'agit de la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

L'Etat participe à ce dispositif à hauteur de 3€ par repas facturé à 1€.

Les élus ont désormais tous les éléments pour réfléchir à ce dispositif.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022

Délibération : LE COMPTE DE GESTION ETANT TOUJOURS EN ATTENTE DE LA VALIDATION DU COMPTABLE SUPERIEUR SUR LA PASSERELLE DE DEMATERIALISATION DES FINANCES PUBLIQUES, LES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF SERONT FINALEMENT VOTES ULTERIEUREMENT.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération : POUR LES MEMES RAISONS L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SERA VOTE ULTERIEUREMENT.

5- PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Président présente le budget proposé :

Tout l'excédent du SIVOS de l'année 2021 (environ 20 000 €) a été dépensé en 2022 pour les principales raisons suivantes :

- Revalorisation en 2022 du point d'indice de la fonction publique +0,9 % au 1^{er} janvier 2022 et +2,65 % au 1^{er} mai 2022 - coût estimé pour le SIVOS environ 9 500 €
- Embauche (nécessaire) d'une 5^{ème} personne sur le service du midi à Nailly – coût annuel 6 570 €
- Coût estimé du protocole ménage pour faire face à la Covid : 14 heures par semaine x 17€48/heure (salaire et charge) = 11 501.84 €

Le budget 2023 doit donc être équilibré sans reprise d'excédent tout en continuant à faire face aux dépenses supplémentaires ci-dessus. Cette situation explique l'augmentation très importante des participations des communes.

Le budget 2023 propose une diminution des charges de personnel en mettant fin au protocole ménage en septembre.

En ce qui concerne l'article 6067 : M. BERTHAULT souhaite que les crédits de fournitures scolaires qui n'ont pas été consommés en 2022 par les enseignantes ne soient pas reportés sur le budget 2023.

M. SOULAGE le rejoint sur ce point et propose que les enseignantes disposent seulement des 39 € par enfant.

M. MOREAU propose la solution suivante : garder le budget de 39 € par enfant et couper le reliquat en deux.

Après discussion, les membres du SIVOS s'entendent sur la non reprise des restes de fournitures scolaires 2022. Il est budgété en fournitures scolaires l'équivalent de 39 €/enfant. Le coût du dispositif du sport à l'école sera pris sur ce budget ainsi que le petit matériel dont les enseignantes auraient besoin.

Les enseignantes seront avisées de cette décision.

5a) PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

Délibération D2023-03-005 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- **FIXE** la participation financière des communes adhérentes au SIVOS comme suit :

- Commune de Nailly : participation annuelle de 177 010 €, versée en début de chaque période :
 - o janvier 2023 : 32 000 €
 - o février 2023 : 18 000 €
 - o mars 2023 : 18 000 €
 - o avril-mai-juin 2023 : 36 337 €
 - o juillet-août-septembre 2023 : 36 337 €
 - o octobre-novembre-décembre 2023 : 36 336 €

- Commune de Courtois : participation annuelle de 78 513 €, versée en début de chaque période :
 - o janvier 2023 : 18 000 €
 - o février 2023 : 10 000 €
 - o mars 2023 : 10 000 €
 - o avril-mai-juin 2023 : 14 000 €
 - o juillet-août-septembre 2023 : 13 257 €
 - o octobre-novembre-décembre 2023 : 13 256 €

5b) PARTICIPATION DES COMMUNES NON ADHERENTES AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

Délibération D2023-03-006 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- **FIXE**, pour l'année scolaire 2023/2024, la participation financière des communes non adhérentes au SIVOS comme suit : 1 427 € par enfant scolarisé dans les écoles de Courtois et de Nailly.

- **AUTORISE** M. le Président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

5c) VERSEMENT AUX ECOLES DES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES PERIPEDAGOGIQUES

Délibération D2023-03-007 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire de l'école de Courtois, la somme de 1 000 € pour participer aux activités péri-pédagogiques et aux voyages de fin d'année.

- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire de l'école de Nailly, la somme de 1 000 € pour participer aux activités péri-pédagogiques et aux voyages de fin d'année.

Délibération D2023-03-008 : Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité

- **CONFIRME** la décision prise le 23/02/2023 de verser à La Prévention Routière d'Auxerre une subvention de 150 € pour le prêt de leur piste mobile d'éducation routière.

Néanmoins, ce montant sera déduit des fournitures scolaires de l'école de Nailly.

5d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Délibération D2023-03-004 : La présentation du budget étant terminée et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitre, le budget primitif pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 371 049.07 €
- Investissement : 7 555.77 €

M. BERTHAULT fait part de sa confiance sur la tenue du budget et précise qu'il faut être vigilant sur les dépenses.

BUDGET PRIMITIF 2023 - SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY				30/03/2023	
Code	Libellé	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Proposé 2023	voté 2023
DEPENSES					
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général				
6042	Achats de prestations de services repas restaurants scolaires	37 943,39	40 540,20	44 000,00	44 000,00
60623	Alimentation pains restaurants scolaires	1 349,00	1 964,29	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement pharmacie	250,00		150,00	150,00
60628	Autres fournitures non stockées				
60631	Fournitures d'entretien	14 800,00	12 852,07	9 000,00	9 000,00
60632	Fournitures de petit équipement			500,00	500,00
60636	Vêtements de travail				
6067	Fournitures scolaires école Nailly (39€x89 enfants + solde 2022 : 2331,96) y compris sports école 440 (2 classes) + piste vélo 150€	5 066,24	2 734,28	5 802,96	3 471,00
	école Courtois (39€ x 93enfants + solde 2022 : 2128,87) y compris sports école 440 x 2 classes?	5 011,79	2 882,92	5 755,87	3 627,00
	fournitures garderie / cantine 200 + autres 460	200,00	2 211,93	200,00	660,83
6135	Locations mobilières	2 100,97			
615221	Bâtiments publics				
6156	Maintenance photocopies, maintenance logiciels 230	2 600,00	3 593,77	3 000,00	3 000,00
6161	Multirisques assurances	520,00	759,57	170,00	170,00
6182	Documentation générale et technique abonnements magazines	250,00		150,00	150,00
6184	Versement à des organismes de formation	250,00		250,00	250,00
6188	Autres frais divers 9 séances piscine x 81€ + parascol 1900	1 500,00	2 106,11	2 650,00	2 650,00
6226	Honoraires		75,00		
6232	Fêtes et cérémonies dépenses kermesse (somme équivalente en recettes)	2 000,00	1 544,74	1 600,00	1 600,00
6247	Transports collectifs piscine 9x110€ et autres sorties 110	1 050,00		1 100,00	1 100,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00		300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	2 100,00	2 326,99	2 300,00	2 300,00
627	Services bancaires et assimilés ouverture ligne trésorerie 150€ + frais CESU 70€	200,00	221,95	220,00	220,00
6281	Concours divers (cotisations...) cnas	2 332,00	2 756,00	2 400,00	2 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux vitres écoles	1 000,00	1 912,80	800,00	800,00
6288	Autres services extérieurs frais de gestion cdg + expertises médicales	550,00	349,36	500,00	500,00
TOTAL	Chapitre 011	81 373,39	78 831,98	82 848,83	78 848,83
012	Charges de personnel et frais assimilés				
6217	personnel affecté par la commune membre GFP				
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	3 000,00	3 197,10	3 200,00	3 200,00
6411	personnel titulaire	129 800,00	113 138,99	110 000,00	110 000,00
6413	personnel non titulaire	76 660,00	82 270,35	81 000,00	81 000,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	45 000,00	77 539,03	78 000,00	78 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	24 500,00			
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	2 000,00			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 401,00	7 400,96	5 900,00	5 900,00
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	512,00		512,00	512,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	19 340,00	19 340,57		
6475	Médecine du travail	1 050,00	768,92	800,00	800,00
TOTAL	Chapitre 012	309 263,00	303 655,92	279 412,00	279 412,00
022	Dépenses imprévues				
022	Dépenses imprévues			0	0
TOTAL	Chapitre 022	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement				
023	Virement à la section d'investissement	7 790,00		1 720,66	1 720,66
TOTAL	Chapitre 023	7 790,00	0,00	1 720,66	1 720,66

65	Autres charges de gestion courante				
6531	Indemnités		7 400,00	7 432,14	7 450,00
6532	Frais de mission				
6533	Cotisations de retraite		320,00	312,19	320,00
6541	créances admises en non valeur		200,00		
65548	Autres contributions				
6558	Autres contributions obligatoires				
6574	Subventions de fonctionnement au	subvention école nailly subvention école courtois	1 500,00 1 000,00	2500,00	1 000,00 1 000,00
65888	Autres		5,00	1,30	5,00
TOTAL	Chapitre 65		10 425,00	10 245,63	9 775,00
66	Charges financières				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	emprunt	65,00	48,04	38,58
6618	Intérêts des autres dettes	ligne trésorerie	200,00	90,97	300,00
TOTAL	Chapitre 66		265,00	139,01	338,58
67	Charges exceptionnelles	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
TOTAL	Chapitre 67		0,00	0,00	-
68	Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants »		1 879,00	1 879,00	954,00
TOTAL	Chapitre 68		1 879,00	1 879,00	954,00
TOTAL	 FONCTIONNEMENT		410 995,39	394 751,54	375 049,07

Code	Libellé		Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Proposé 2023	voté 2023
RECETTES						
FONCTIONNEMENT						
002	Résultat d'exploitation reporté					
002	Résultat d'exploitation reporté		40 359,18	40 359,18		
TOTAL	Chapitre 002		40 359,18	40 359,18	-	-
013	Atténuation de charges					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		44 646,00	30 675,34	16 000,00	16 000,00
6459	Remboursements indemnités inflation		1 300,00	1 300,00		
TOTAL	Chapitre 013		45 946,00	31 975,34	16 000,00	16 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march					
7067	Redevances et droits des services	cantine-garderie	82 400,21	83 816,50	90 000,00	90 000,00
TOTAL	Chapitre 70		82 400,21	83 816,50	90 000,00	90 000,00
74	Dotations et participations					
7413	Départements	remboursement des frais assurance transports scolaires		207,20	207,00	207,00
74748	Autres communes	Nailly Courtois Villenavotte	157 142,00 57 700,00 2 532,00	157 142,00 57 700,00 2 832,00	179 781,29 79 741,70 2 456,00	177 010,34 78 512,65 2 456,00
7488	Autres participations	compensation Etat	3 707,00	3 504,00	3 503,00	3 503,00
TOTAL	Chapitre 74		221 081,00	221 385,20	265 688,99	261 688,99
75	Autres produits de gestion courante					
7588	Produits divers de gestion courant	remboursement trop versé 2022 assurance du personnel	17 855,00	17 890,22	1 760,08	1 760,08
TOTAL	Chapitre 75		17 855,00	17 890,22	1 760,08	1 760,08
77	Produits exceptionnels					
7713	Libéralités reçues	recettes kermesse	2 000,00		1 600,00	1 600,00
773	Mandats annulés		1 354,00	1 354,95		
7718	Produits exceptionnels divers					
TOTAL	Chapitre 77		3 354,00	1 354,95	1 600,00	1 600,00
TOTAL	 FONCTIONNEMENT		410 995,39	396 781,39	375 049,07	371 049,07

Code	Libellé		Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Proposé 2023	voté 2023
DEPENSES						
INVESTISSEMENT						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		19 401,42	19 401,42	4 448,35	4 448,35
TOTAL	Chapitre 001		19 401,42	19 401,42	4 448,35	4 448,35
16	Emprunts et dettes assimilées					
1641	Emprunts en euros		1 250,00	1 245,09	1 250,00	1 250,00
TOTAL	Chapitre 16		1 250,00	1 245,09	1 250,00	1 250,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)					
2051	Concessions et droits similaires	logiciel microsoft école	2 000,00	852,00	499,00	499,00
TOTAL	Chapitre 20		2 000,00	852,00	499,00	499,00
21	Immobilisations corporelles					
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		492,28	492,28		
2184	Mobilier		2 500,00	2 319,32		
2188	Autres immobilisations corporelles:	aspirateur	500,00	195,91	1 100,00	1 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles:		1 700,00		258,42	258,42
TOTAL	Chapitre 21		5 192,28	3 007,51	1 358,42	1 358,42
TOTAL	 INVESTISSEMENT		27 843,70	24 506,02	7 555,77	7 555,77

Code	Libellé	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Proposé 2023	voté 2023
RECETTES					
INVESTISSEMENT					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00		
TOTAL	Chapitre 001	0,00	0,00	-	-
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)				
021	Virement de la section d'exploitation	7 790,00		1 720,66	1 720,66
TOTAL	Chapitre 021	7 790,00	0,00	1 720,66	1 720,66
10	Immobilisations corporelles				
10222	FCTVA	160,00	165,00	3 805,26	3 805,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 028,40	9 028,40	2 029,85	2 029,85
TOTAL	Chapitre 10	9 188,40	9 193,40	5 835,11	5 835,11
13	Subventions d'investissement				
1321	Etat et établissements nationaux		10 864,27		
1323	Départements				
13251	GFP de rattachement				
1328	Autres	10 865,30			
TOTAL	Chapitre 13	10 865,30	10 864,27	-	-
TOTAL	INVESTISSEMENT	27 843,70	20 057,67	7 555,77	7 555,77

6-INFORMATIONS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT

RESTAURANTS SCOLAIRES : M. le Président remercie les élus du SIVOS et les 2 secrétaires de la commune de Courtois pour leur aide dans le maintien du périscolaire à l'occasion de la journée de grève du 23/03/2023.

Pour information, API RESTAURATION a bien voulu conserver ses tarifs de prestation jusqu'à la fin de l'année scolaire (fin de son contrat). Néanmoins, il faut se préparer à une nouvelle négociation pour la rentrée de septembre auprès des différents fournisseurs.

Le samedi 17 juin 2023, la cuisine centrale de Torvilliers ouvre ses portes de 9h à 16h.

La journée se déroulera selon le programme suivant :

- 10h : Visite de la cuisine centrale
- 11h30 : Buffet à la découverte de nos produits locaux
- 13h : Atelier culinaire réservé aux enfants avec nos chefs cuisiniers
- 14h : Visite de la cuisine centrale
- 15h : Dégustation des préparations élaborées pendant l'atelier culinaire

Membres des collectivités, des groupements, agents de restauration, parents, enfants sont les bienvenus. Inscription auprès du secrétariat du SIVOS.

KERMESSE : aura lieu à Nailly. Les deux écoles y participeront.

FIBRE : elle est en cours d'installation à l'école de Nailly

ENQUETE : un sondage a été distribué à l'école de Courtois portant sur les activités du mercredi.

M. le Président précise que le SIVOS n'est pas à l'origine de cette enquête et que ce dernier, de surcroît n'a pas la compétence, statutairement, des activités extra-scolaires.

Séance levée 21h30

Le Président

Franck POIRIER

La secrétaire de séance

Georgette ROYER